

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 6 mai 2021 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Mario Chiasson
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

56-05-21

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1er AVRIL 2021
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 6 mai 2021
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.1 - Service incendie
 - 6.2 - Sécurité civile
 - 6.3 - Parc industriel
 - 6.3.1 - Vente de terrain
 - 6.3.2 - Plan de relance MRC des Etchemins
 - 6.4 - Développement Tanguay
 - 6.5 - Employé municipal
 - 6.6 - Centre Civique
 - 6.7 - Demande de soumissions - pavage
 - 6.8 - Réfection de l'entrée est
 - 6.9 - Dérogation mineure / Caisse des Etchemins
 - 6.10 - Dérogation mineure / Nancy Ferland
 - 6.11 - Fauchage des rangs
 - 6.12 - Lavage des camions
 - 6.13 - Abri d'hiver
 - 6.14 - Rapport d'inspection
 - 6.15 - Chemins d'hiver
 - 6.16 - Rang 7-est
 - 6.17 - Salaires
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs
 - 7.2 - Centre sportif Claude-Bédard
 - 7.3 - Bibliothèque Roch-Carrier
 - 7.3.1 - Demande au Fonds culturel
 - 7.3.2 - Local de la bibliothèque
 - 7.4 - Comité culturel
 - 7.5 - Formation en éthique et déontologie / audit de conformité
 - 7.6 - Élections municipales 2021
 - 7.7 - Règlement sur la gestion contractuelle
 - 7.7.1 - Avis de motion
 - 7.7.2 - Projet de règlement de modification
 - 7.8 - Vente de terrain

- 7.9 - MRC des Etchemins / PGMR
- 7.10 - MRC des Etchemins / Récupération des tubulures
- 7.11 - Politique de gestion des projets structurants
- 7.12 - Le Marché fermier des Etchemins
- 7.13 - Nouvel Essor / Popote roulante
- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - FQM
 - 8.2 - Fondation CRDP-CA
 - 8.3 - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 - 8.4 - MRC des Etchemins / Plan d'action culturel
 - 8.5 - Mini-Scribe
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

- 6.13 Abris d'hiver
- 6.14 Rapport d'inspection
- 6.15 Chemins d'hiver
- 6.16 Rang 7-est
- 6.17 Salaires

ADOPTÉE

57-05-21

3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1er AVRIL 2021

Le procès-verbal de la séance du 1er avril 2021 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

58-05-21

4 - FINANCES

4.1 - Comptes fournisseurs au 6 mai 2021

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 6 MAI 2021

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C2100192	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
C2100193	MOISSON BEAUCE	100,00	100,00
C2100194	RÉGIE INTER DES DÉCHETS DE CJLLR	19 277,00	19 277,00
C2100195	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	11 117,24	11 117,24
C2100196	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	18 794,60	18 794,60
C2100197	OEUVRE DES LOISIRS	6 000,00	6 000,00
C2100198	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	118,00	118,00
C2100199	FQM ASSURANCES INC.	41 691,41	41 691,41
C2100200	HYDRO-QUEBEC	916,56	916,56
C2100200	HYDRO-QUEBEC	1 824,96	1 824,96
C2100200	HYDRO-QUEBEC	29,82	29,82
C2100200	HYDRO-QUEBEC	1 677,77	1 677,77
C2100200	HYDRO-QUEBEC	2 151,81	2 151,81
C2100200	HYDRO-QUEBEC	809,22	809,22
C2100201	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	514,75	514,75
C2100202	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	99,68	99,68

C2100203	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
C2100204	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	107,82	107,82
C2100205	BELL MOBILITÉ INC.	96,50	96,50
C2100206	COM NORMES ÉQUITÉ SANTE SECURITE TRAVAIL	214,17	214,17
	FRÉDÉRIK LAPOINTE	824,54	824,54
	PIERRE FOURNIER	202,95	202,95
	PASCAL VACHON	101,47	101,47
C2100207	AON HEWITT	4 218,80	
C2100208	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	11 260,93	
C2100209	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	2 842,29	
C2100209	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	786,62	
C2100210	SSQ GROUPE FINANCIER	4 515,56	
C2100211	BLANCHETTE, VACHON ET ASSOCIÉS	5 748,75	
C2100212	SOGETEL INC.	538,47	
C2100213	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	20,00	
C2100214	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	163,23	
C2100215	COOP STE-JUSTINE	812,24	
C2100216	HYDRO-QUEBEC	647,37	
C2100217	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	2 199,50	
C2100218	PAGES JAUNES INC.	83,94	
C2100219	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	1 112,62	
C2100220	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	449,02	
C2100220	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	338,03	
C2100221	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	141,73	
C2100222	ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX QUÉBEC	458,75	
C2100223	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	182,84	
C2100224	SERGE CARRIER ET FILS INC.	1 688,68	
C2100225	SANI-ETCHEMIN INC.	172,46	
C2100226	GARAGE GILLES ROY INC.	5 120,15	
C2100227	LES PNEUS BEAUCERONS INC.	863,75	
C2100228	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	2 916,96	
C2100229	VALERO ÉNERGIE INC.	2 739,41	
C2100229	VALERO ÉNERGIE INC.	53,80	
C2100229	VALERO ÉNERGIE INC.	1 040,36	
C2100229	VALERO ÉNERGIE INC.	430,59	
C2100230	EUROFINS ENVIRONEX	272,78	
C2100230	EUROFINS ENVIRONEX	142,85	
C2100230	EUROFINS ENVIRONEX	64,39	
C2100231	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1 546,99	
C2100232	LAWSON PRODUCTS INC.	369,76	
C2100233	LA BOUTIQUE DU PLONGEUR LTÉE	1 694,16	
C2100233	LA BOUTIQUE DU PLONGEUR LTÉE	145,73	
C2100234	ESPACE ARCHITECTURE ANNIE TURMEL	1 390,47	
C2100235	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	236,28	
C2100236	SEL DRUMMOND ENR.	6 912,92	
C2100237	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C2100238	GLS	70,92	
C2100239	SM EAU EXPERT	8 880,67	
C2100240	FOLO COMMUNICATIONS	64,67	
C2100241	AZUR IMPRESSION	137,92	
	TOTAL	180 515,99	106 950,27
	SOLDE À PAYER	73565,72	
	ENCAISSE	338890,59	

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été déposée à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

59-05-21

6.1 - Service incendie

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'entente intermunicipale de la gestion de l'équipement d'air respirable, la Régie des incendies du secteur est des Etchemins rembourse aux municipalités membres de la Régie, la quote-part demandée aux municipalités pour le remboursement du déficit annuel pour les opérations de cet équipement;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette entente pour l'équipement d'air respirable, la Municipalité de Sainte-Justine ne participe au remboursement de ce déficit puisqu'elle paye déjà toutes les dépenses relatives au local de cet équipement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à la gestion de l'équipement d'air respirable, le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la proposition de la Régie des incendies du secteur est des Etchemins à l'effet de rembourser à notre municipalité, une compensation équivalente à la moyenne des remboursements effectués aux municipalités membres de la Régie des incendies pour le déficit annuel des opérations de l'équipement d'air respirable et ce, rétroactivement à l'année 2018.

ADOPTÉE

6.2 - Sécurité civile

Le conseil est informé que la "Semaine de la sécurité civile" est présentement en cours.

Cette Semaine est l'occasion pour le ministère de la Sécurité publique et ses partenaires de sensibiliser les citoyens aux conséquences d'un sinistre, de leur rappeler qu'en situation d'urgence ou de sinistre, il revient au citoyen d'assurer sa propre sécurité, celle de sa famille et la sauvegarde de ses biens.

Pour cette année, les outils de sensibilisation aborderont de façon plus spécifique les risques associés à une panne électrique prolongée et mettront de l'avant l'importance d'avoir une trousse d'urgence à la maison pour faire face aux 72 premières heures d'un sinistre.

6.3 - Parc industriel

60-05-21

6.3.1 - Vente de terrain

Il est proposé par
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de vendre à Alex Corriveau (compagnie à confirmer) une partie du lot 6 401 107 du cadastre du Québec situé dans la Parc industriel de Sainte-Justine ;

QUE ce lot possède une superficie approximative de 400 pieds de façade par 388 pieds de profondeur (155 200 pi²) ;

Que cette vente est consentie pour la somme de .17 le pied carré ;

QUE le maire et le directeur général soient par la présente autorisés à signer le contrat à intervenir entre Alex Corriveau (compagnie à confirmer) et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

6.3.2 - Plan de relance MRC des Etchemins

Le conseil est informé que le protocole d'entente pour le projet d'agrandissement du Parc industriel déposé dans le cadre du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins est en préparation et qu'il sera finalisé prochainement.

61-05-21

6.4 - Développement Tanguay

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise un mandat de services professionnels visant à procéder à l'évaluation de la capacité résiduelles de la station d'épuration suite à une demande reçue d'un promoteur pour un projet potentiel d'une quarantaine d'unités de logement dans le secteur urbain.

ADOPTÉE

62-05-21

6.5 - Employé municipal

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine retient les services de Yvan Gagnon pour combler le poste d'ouvrier de voirie et d'entretien et ce, à compter du 10 mai 2021.

ADOPTÉE

6.6 - Centre Civique

Les travaux de peinture de la Salle Gatien-Lapointe ont commencé le 26 avril et se sont terminés ce midi.

63-05-21

6.7 - Demande de soumissions - pavage

CONSIDÉRANT la demande de soumission par invitation effectuée par la municipalité de Sainte-Justine pour l'exécution de travaux de pavage et de rapiéçage à la finisseuse ;

CONSIDÉRANT QUE 3 soumissions ont été déposées pour réaliser ces travaux soient celles de :

1- Pavage Sartigan Ltée : 106 627,30\$ taxes incluses;

2- Construction Abénakis Inc. : 111 091,66\$ taxes incluses;

3- Construction B.M.L. Inc. : 112 886,13\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la soumission déposée par Pavage Sartigan Ltée pour l'exécution des travaux de pavage et de rapiéçage à la finisseuse et ce, pour la somme de 106 627,30\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

6.8 - Réfection de l'entrée est

Un croquis des travaux à réaliser a été transmis à David Bolduc, chef des centres de services de Thetford Mines, Beauceville et Lac-Etchemin le 15 avril dernier.

64-05-21

6.9 - Dérogation mineure / Caisse des Etchemins

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par la Caisse des Etchemins qui désire installer une nouvelle enseigne murale d'identification donnant sur la rue COOP ayant une aire de 2.83 mètres carrés comparativement à l'aire maximale permise de 1 mètre carré prévue à l'article 12.2.2.2 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié conformément à la Loi le 21 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par la Caisse des Etchemins qui désire installer une nouvelle enseigne murale d'identification donnant sur la rue COOP ayant une aire de 2.83 mètres carrés comparativement à l'aire maximale permise de 1 mètre carré prévue à l'article 12.2.2.2 du règlement de zonage no 76-07 ;

QUE le conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux au demandeur ;

QUE ledit conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

65-05-21

6.10 - Dérogation mineure / Nancy Ferland

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Nancy Ferland désire faire l'acquisition d'une partie du lot 3 915 624 du cadastre du Québec appartenant à Plomberie Daniel Jacques Inc. sur une profondeur approximative de 11,22 mètres et une largeur approximative de 21,58 mètres le long de la rue Ste-Anne;

CONSIDÉRANT que suite à cette transaction, le résidu du lot 3 915 624 appartenant à Plomberie Daniel Jacques Inc. aurait une superficie approximative de 404,5 mètres carrés et ne respecterait pas la norme minimale prescrite de 1 200 mètres carrés prévue à l'article 5.1.4 du règlement de lotissement pour les habitations multifamiliales de 6 logements maximum;

CONSIDÉRANT que dans sa demande, madame Ferland serait disposée à accorder une servitude de passage à Plomberie Daniel Jacques Inc., afin de permettre un accès, à partir de la rue Ste-Anne, au stationnement situé à l'arrière de son édifice de 3 logements;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié conformément à la Loi le 22 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Nancy Ferland qui désire faire l'acquisition d'une partie du lot 3 915 624 du cadastre du Québec appartenant à Plomberie Daniel Jacques inc sur une profondeur approximative de 11,22 mètres et une largeur approximative de 21,58 mètres le long de la rue Ste-Anne;

Que le conseil municipal accepte que suite à cette transaction, le résidu du lot 3 915 624 appartenant à Plomberie Daniel Jacques inc possède une superficie approximative de 404,5 mètres carrés et ne respecte pas la norme minimale prescrite de 1 200 mètres carrés prévue à l'article 5.1.4 du règlement de lotissement pour les habitations multifamiliales de 6 logements maximum;

QUE ledit conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux au demandeur ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

66-05-21

6.11 - Fauchage des rangs

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la proposition de Ghislain Bernard pour le fauchage des rangs et ce, pour la somme de 100\$ l'heure.

ADOPTÉE

67-05-21

6.12 - Lavage des camions

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE suite à la demande de candidature publiée dans le Langevinette pour le lavage des camions, le conseil municipal de Sainte-Justine retient les services de Zacharie Lapointe.

ADOPTÉE

6.13 - Abri d'hiver

Le conseil municipal prend connaissance de la liste des personnes qui n'ont pas encore enlevé leur abri d'hiver malgré que le fait que la réglementation prévoit que les abris d'hiver sont autorisés du 1er octobre au 1er mai.

Le conseil demande donc au directeur général de transmettre une lettre aux propriétaires concernés afin qu'ils se conforment à la réglementation. Un délai additionnel de 2 semaines leur sera accordé à compter de l'envoi de cette lettre.

6.14 - Rapport d'inspection

Le rapport d'inspection préparé par Lise Buteau au mois de février est remis au conseil municipal et il aimerait qu'un suivi soit effectué dans ce dossier.

6.15 - Chemins d'hiver

Pour le moment, il semblerait que tous les employés affectés à l'entretien des chemins d'hiver seraient de retour l'hiver prochain.

6.16 - Rang 7-est

Monsieur Réjean Labonté aimerait qu'une attention soit apportée à l'entretien du rang 7-est.

68-05-21

6.17 - Salaires

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser aux ouvriers de voirie et d'entretien, Pierre Fournier et Pascal Vachon, un ajustement salarial de 1\$ l'heure sur leur taux horaire pour les travaux d'été et ce, rétroactivement au 12 avril 2021.

ADOPTÉE

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs.

69-05-21

7.2 - Centre sportif Claude-Bédard

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE suite à la confirmation d'une aide financière de 1 233 660\$ reçue dans le cadre Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives pour le projet de reconstruction partielle du Centre sportif Claude-Bédard, le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le directeur général à demander des offres de services professionnels pour la préparation des plans et devis visant cette reconstruction partielle du Centre sportif Claude-Bédard.

ADOPTÉE

7.3 - Bibliothèque Roch-Carrier

70-05-21

7.3.1 - Demande au Fonds culturel

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine appui le projet " Les heures du conte bilingue français-espagnol" présenté par le Comité de la Bibliothèque Roch-Carrier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité de Sainte-Justine accepte de présenter le projet "Les heures du conte bilingue français-espagnol" dans le cadre du Fonds culturel de la MRC des Etchemins;

QUE le mandataire du projet est le Comité de la Bibliothèque Roch-Carrier;

QUE Jean-Guy Labbé soit autorisé à signer les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

7.3.2 - Local de la bibliothèque

Le comité de la Bibliothèque Roch-Carrier demande au conseil municipal d'étudier la possibilité d'agrandir le local de la bibliothèque en le réunissant avec le local du Cercle des fermières (Salle Claudia-Gagné). L'option de déménager la bibliothèque au centre de services de Sainte-Justine de la Caisse des Etchemins serait également à considérer.

Le conseil aimerait que ces 2 possibilités soient évaluées par le CRSBP avant de prendre une décision finale dans ce dossier.

7.4 - Comité culturel

Monsieur Jean-Guy Labbé aimerait qu'une publicité soit effectuée dans le Langevinette afin de trouver des bénévoles pour la formation d'un comité culturel à Sainte-Justine.

71-05-21

7.5 - Formation en éthique et déontologie / audit de conformité

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité :

QUE dans le cadre de l'audit de performance portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal réalisé par la Commission municipale du Québec, le conseil municipal de Sainte-Justine atteste du dépôt de ce rapport d'audit lors de la présente séance du conseil municipal.

ADOPTÉE

7.6 - Élections municipales 2021

Le conseil municipal est informé des modifications apportées à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités en vue des prochaines élections générales municipales qui seront effectuées dans le contexte de la pandémie.

7.7 - Règlement sur la gestion contractuelle

7.7.1 - Avis de motion

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Réjean Labonté, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.

Réjean Labonté, conseiller

72-05-21

7.7.2 - Projet de règlement de modification

ATTENDU QUE le Règlement numéro 177-18 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité de Sainte-Justine le 6 décembre 2018, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. ») ;

ATTENDU QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

En conséquence,

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le présent projet de règlement no 198-21 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

Article 1: L'article 2 du présent projet de règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

Article 2: Le Règlement numéro 177-18 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9, 10 et 12 du règlement 177-18, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

Article 3: Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

7.8 - Vente de terrain

Le conseil prend connaissance du dossier relatif au lot 3 915 496 appartenant à Daniel Cayouette et accepte que le brin de scie et les copeaux qui se retrouvent sur le terrain de la Municipalité soient enlevés avant le 1er décembre 2021.

7.9 - MRC des Etchemins / PGMR

L'assemblée de consultation publique du projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Etchemins se tiendra le 15 juin à 19h via la plateforme ZOOM.

Cette assemblée de consultation publique a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

7.10 - MRC des Etchemins / Récupération des tubulures

Le conseil prend connaissance de l'infolettre en provenance de la MRC des Etchemins relative à la récupération des tubulures d'érablières dans Les Etchemins.

Suite à la correction de cette infolettre, celle-ci sera publiée dans le Langevinette.

73-05-21

7.11 - Politique de gestion des projets structurants

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine appuie le projet "Mise aux normes et réfection de la surface du skatepark" déposé par l'Oeuvre des loisirs de Sainte-Justine et autorise d'effectuer des travaux pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Sainte-Justine accepte de présenter le projet "Mise aux normes et réfection de la surface du skatepark" déposé par l'Oeuvre des loisirs de Sainte-Justine au Comité technique de la ruralité dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2021-2022;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine réserve un montant de 4 941,40\$ de son enveloppe budgétaire 2021-2022 de la Politique de soutien aux projets structurants 2021-2022 pour effectuer les travaux nécessaires à la réalisation du projet "Mise aux normes et réfection de la surface du skatepark" déposé par l'Oeuvre des loisirs de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

7.12 - Le Marché fermier des Etchemins

Le Marché fermier des Etchemins se tiendra le 2 octobre 2021 de 10h à 13h sur le terrain du Centre sportif Claude-Bédard.

En cas de pluie, il sera reporté au 9 octobre 2021.

7.13 - Nouvel Essor / Popote roulante

L'organisme est à la recherche de bénévoles pour le service de la Popote roulante à Sainte-Justine.

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été transmise aux membres du conseil municipal.

74-05-21

8.2 - Fondation CRDP-CA

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 180\$ à la Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches dans le cadre de sa Campagne de financement "Donnez de l'espoir".

ADOPTÉE

8.3 - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Cette lettre a pour but de faire un suivi suite à la résolution adoptée par la Municipalité relativement à la gestion du cerf de Virginie sur notre territoire.

8.4 - MRC des Etchemins / Plan d'action culturel

Cette lettre a pour but de présenter le nouveau Plan d'action culturel 2021-2023 préparé par la MRC des Etchemins, en collaboration avec le Comité culturel des Etchemins.

8.5 - Mini-Scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ du mois de mai 2021 est remis aux membres du conseil.

75-05-21

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité :

QUE cette séance soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉSIDENT